

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Délégation aux réserves

Bureau des ressources humaines

**Arrêté du 11 mai 2016 conférant un grade de sous-officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1612871A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28;

Vu la décision n° 39429 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 11 mai 2016,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Ludovic, Stéphane, Michel Quezel est nommé au grade de maréchal des logis de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'être employé comme sportif de haut niveau au profit de la région de gendarmerie de Midi-Pyrénées.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mai 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
délégué aux réserves,
A. COROIR*